Avis public

Verdun
Montréal

RÈGLEMENT 1700-120

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2019, par la résolution CA19 210051, le Règlement 1700-120 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, comme suit :

- Ajouter des objectifs et des critères d'implantation et d'intégration architecturale pour un projet de rénovation de façade d'un bâtiment situé sur la rue Wellington ou dans les zones C02-83 et H02 105. ».

QUE le directeur de l'urbanisme par intérim du Service de l'urbanisme et de la mobilité a approuvé le Règlement de zonage 1700-120 en date du 26 mars 2019 par la décision DA198199005.

QU'une copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée, 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

En vertu des articles 133 de la Charte de la Ville de Montréal et 264.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* le Règlement 1700-120 est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité, soit le 28 mars 2019.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 3 avril 2019

La secrétaire d'arrondissement par intérim,
Diane Garand

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/verdun

>7572745